

## Le rSa, un an après

### LES CHIFFRES

- **1,78 million** : c'est le nombre de foyers qui ont perçu le rSa (ex RMI et API, rSa complément de ressources) en avril 2010.
- **627 000** : c'est le nombre de foyers qui ont perçu un complément de revenus grâce au rSa en avril 2010.
- **+ 51,5%** : c'est la progression des bénéficiaires du rSa complément de revenus depuis sa création en juin 2009.

### L'ESSENTIEL

- Créé pour lutter contre l'exclusion, améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes et inciter au retour à l'emploi, le rSa est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009.
- En avril 2010, ce sont **1,78 million de foyers qui ont perçu le rSa : 1,149 million ont perçu le « rSa socle » en remplacement du RMI et de l'API** et 627 000 foyers ont bénéficié du rSa en complément de revenus d'activité.
- Pour améliorer encore le dispositif, Marc-Philippe DAUBRESSE a lancé en juin 2010 une large concertation qui a permis **d'identifier 10 mesures concrètes articulées autour de 3 priorités** :
  - Simplifier l'accès au dispositif ;
  - Améliorer le pilotage ;
  - Faire du rSa un outil d'insertion professionnelle.

### MISE EN ŒUVRE DU rSa : QUEL BILAN APRÈS UN AN ?

- Voulu par le Président de la République, le rSa a été mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2009. C'est une **avancée sociale majeure pour de nombreux foyers modestes**. Fin avril 2010, ce sont **1,78 million de foyers** qui percevaient le rSa :
  - **1,149 million de foyers sans activité professionnelle percevaient le « rSa-socle » en remplacement du RMI et de l'allocation de parent isolé**. Les bénéficiaires du rSa sans activité professionnelle perçoivent 422 € par mois en moyenne.
  - **627 000 foyers, soit 35,3 % des foyers bénéficiaires**, ont perçu le rSa en complément de leur revenu d'activité. Ces foyers perçoivent en moyenne 157 € par mois.
- **Cependant, le rSa peut encore être amélioré** : une réflexion a donc été menée avec tous les acteurs concernés (conseils généraux, Pôle Emploi, Association des Départements de France, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutuelle Sociale Agricole, Uncass...). Cette réflexion a permis d'identifier **10 mesures concrètes articulées autour de 3 priorités** :
  - **Améliorer l'accès au rSa**, l'information sur le dispositif et en simplifier les démarches ;
  - **Optimiser le pilotage du dispositif** et fluidifier le dialogue entre les différents acteurs ;
  - **Faire du rSa un outil de l'insertion professionnelle**.
- **Aucune mesure ne sera imposée aux départements**, en charge de la gestion du rSa. La mise en œuvre de ces mesures se fera de manière concertée et sur la base du volontariat via des expérimentations menées dans des départements.

### LA MONTÉE EN CHARGE DU rSa PEUT-ELLE ENCORE S'ACCROÎTRE ?

- **Trop de foyers modestes n'ont pas accès au rSa**, soit parce qu'ils ignorent qu'ils peuvent en bénéficier, soit parce qu'ils se heurtent à des formalités trop complexes. Pour mettre fin à ces situations, **trois actions vont être lancées** :
  - **L'information sur le rSa va être améliorée** : le Gouvernement va envoyer dès la rentrée 2010 un courrier à tous les bénéficiaires des prestations de la CNAF, bénéficiaires potentiels du rSa, soit 8 millions de personnes.
  - **Tous les documents relatifs au rSa vont être simplifiés** : les formulaires, les courriers seront revus suite au recueil de points de vue de bénéficiaires et la déclaration trimestrielle de ressources va être simplifiée.
  - **Les bonnes pratiques vont être diffusées**, notamment les expériences de « plateformes uniques d'accueil d'instruction et d'orientation », qui regroupent en un même lieu et sur une seule journée l'ensemble des services nécessaires à l'ouverture du droit et à la mise en place d'un accompagnement personnalisé. Ces plateformes existent déjà dans plusieurs départements, elles vont être progressivement généralisées sur tout le territoire.

### COMMENT AMÉLIORER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF ?

- Il est impératif de permettre un meilleur échange d'information entre les **conseils généraux**, qui prennent en charge le traitement social des bénéficiaires du rSa, et **Pôle Emploi**, qui s'occupe de leur insertion professionnelle.
- Pour renforcer le lien entre ces deux acteurs, **un correspondant rSa sera nommé** dans chaque site de Pôle Emploi. **Ce correspondant rSa remplira plusieurs missions** : informer les agents de Pôle Emploi sur le rSa, expliquer son fonctionnement et assurer la mise en œuvre des décisions prises en partenariat avec les conseils généraux (sur l'allocation personnalisée de retour à l'emploi, les équipes pluridisciplinaires, les contrats uniques d'insertion, les pactes territoriaux d'insertion...)
- **Les transferts de données informatiques entre les différents acteurs seront améliorés. Un groupe de travail a été constitué en ce sens avec l'Association des Départements de France, Pôle emploi, la CNAF et l'Uncass.**
- Au niveau national, **une commission opérationnelle va être créée pour assurer le suivi du dispositif et formuler des propositions d'amélioration.** Cette commission réunira tous les acteurs concernés pour proposer des adaptations tant pratiques que juridiques.

### LE rSa NE DOIT-IL PAS FAVORISER ÉGALEMENT L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

- **Absolument ! Le rSa a été créé pour inciter au retour à l'emploi et renforcer les parcours d'insertion, ce qui suppose de remettre les bénéficiaires sur le chemin de l'emploi.**
  - Pour aider les bénéficiaires du rSa qui reprennent une activité, le Gouvernement a créé **l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE)**. Cette aide va être adossée, dans les départements qui le souhaitent, à un « **chéquier service** » sur le modèle du chèque emploi service ou du chèque d'accompagnement personnalisé (CAP). **Ce système est gagnant pour tout le monde** : pour les bénéficiaires, c'est l'assurance d'une aide distribuée plus rapidement, et pour les départements, c'est la garantie que l'APRE est bel et bien utilisée pour favoriser la reprise d'activité.
  - **L'insertion professionnelle passe également par un accompagnement global de chaque bénéficiaire du rSa** : les liens entre l'accompagnement social, assuré par les départements, et l'accompagnement professionnel, assuré par Pôle emploi, seront renforcés afin de permettre une prise en charge globale des bénéficiaires.
- Et parce que l'âge ne doit pas être un facteur de discrimination dans l'accès à l'emploi, **le rSa va être étendu dès le 1<sup>er</sup> septembre aux jeunes de moins de moins de 25 ans qui ont exercé une activité professionnelle pendant deux ans au cours des trois dernières années.**

#### Verbatim

**Marc-Philippe DAUBRESSE** : *« Beaucoup de bénéficiaires potentiels ne recourent pas au rSa par méconnaissance, par complexité des procédures ou par peur de passer pour des assistés. Ces 10 mesures techniques et structurelles répondent à ces défis et vont au-delà en assurant une meilleure information et une meilleure gouvernance du dispositif ».*

**Luc CHATEL**